

Règlement de consultation

Maintenance multi technique des sites Ifremer de Nantes et Bouin

*Relance suite déclaration sans suite Lot 7 de la consultation
n°261000088*

Dates clés	
Poser des questions	Avant le 26/10/2026
Déposer mon offre	Avant le 02 novembre 2026 à 12h00
Délai de validité	6 mois

Informations utiles	
Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	N°261000153
Signature électronique	Autorisée

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Présentation du projet

Ce marché a pour objet la réalisation des opérations et du support d'exploitation de systèmes d'informations de données marines.

Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE).

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Service
Procédure	Procédure formalisée
Forme du marché	Marché à bons de commande
Décomposition du marché	Non alloti
Prestations optionnelles	Variantes : non Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non
Négociation	Pas de négociation
Classification CPV	50000000-5 : Services de réparation et d'entretien

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- **Le présent règlement de consultation (RC) ;**
- **Un acte d'engagement (AE) ;**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;**

- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;**
- **Un bordereau des prix unitaires (BPU) ;**
- **Un détail quantitatif et estimatif (DQE) ;**
- **Un mémoire technique ;**
- **Le formulaire de candidature.**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel**. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

3.1. Respecter les conditions de participation

Pour que sa candidature soit admise, le candidat doit compléter le formulaire de candidature, attestant qu'il ne lui a pas été interdit de concourir à un marché public et qu'il dispose de toutes les capacités financières, techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché dans de bonnes conditions :

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.

2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.

3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis tous les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

3.2. Visite de site (obligatoire)

Pour déposer une offre, les candidats pour sont tenus de participer à l'une des visites de site organisées dans les locaux de l'Ifremer.

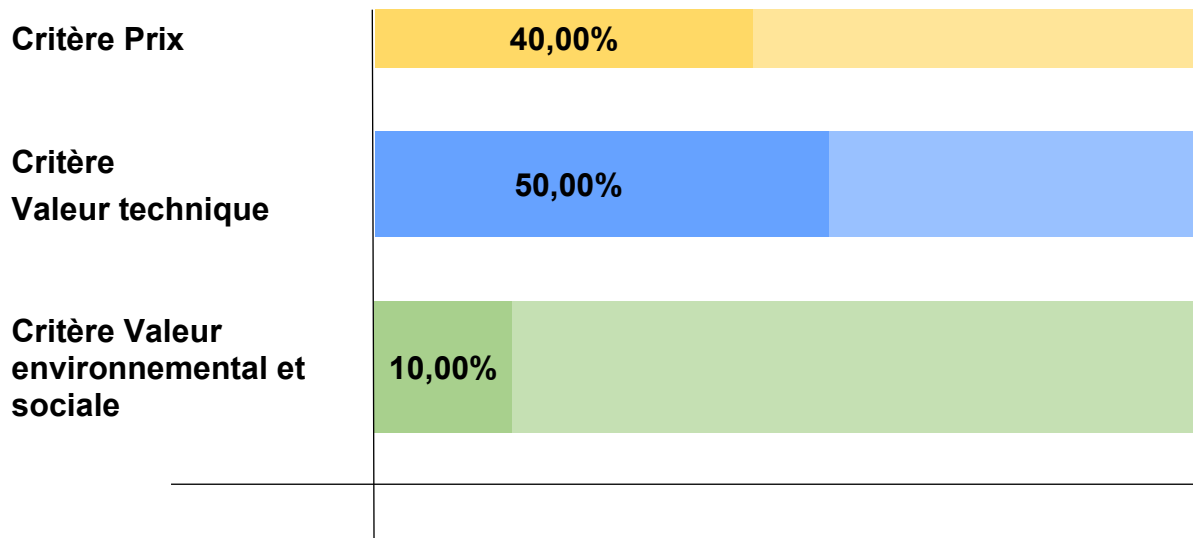
Site	Contacts	Dates
Ifremer Nantes	Pauline.fournier@ifremer.fr	12 octobre à 9h00
Ifremer Bouin	Pauline.fournier@ifremer.fr	12 octobre à 14h00

Les inscriptions aux visites de site sont à réaliser en adressant un courriel aux adresses de contact indiquées au minimum 24h avant la date de visite.

A l'issue de la visite, l'attestation de visite de site sera signée par le représentant de l'Ifremer. Cette attestation de visite est une condition de régularité des offres.

3.3. Tenir compte des critères de sélection

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement des offres réalisé à partir des critères de sélection suivants :



Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le détail quantitatif et estimatif (DQE). La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée}).$$

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 50 points, puis remise sur 20, en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 : Organisation générale (25 points)

Sous-critères n°2 : Références et moyens humains mis en œuvre pour chaque site (18 points)

Sous-critères n°3 : Moyens techniques et informatiques mis en œuvre (4 points)

Sous-critères n°4 : Qualité des livrables fournis (3 points)

Calcul de la note valeur environnementale et sociale

La note relative à la valeur technique est notée sur 10 points, puis remise sur 20, en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 : Démarche de l'entreprise pour l'insertion dans le cadre du marché (3 points)

Sous-critères n°2 : Politique de formation dans l'entreprise (4 points)

Sous-critères n°3 : Stratégie de minimisation de l'impact de l'activité sur l'environnement (3 points)

3.4. Participer aux négociations

Sans objet.

3.5. Confidentialité

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas les communiquer à un tiers sans son autorisation préalable.

3.6. Conflit d'intérêt et auto-contrôle

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue

a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

Chaque candidat déclare, au titre de sa candidature, ne pas se trouver dans une situation susceptible de relever des cas d'exclusion prévus par le Code de la commande publique, notamment en cas de conflit d'intérêts ou de distorsion de concurrence.

Le candidat indique en particulier s'il intervient, directement ou indirectement, sur le site concerné par lot auquel il candidate au titre d'un autre contrat ayant pour objet, en tout ou partie :

- Le contrôle, la vérification, la validation ou l'évaluation des prestations objets du présent marché ;
- Le suivi de performance, la constatation des manquements, la proposition de pénalités ou la certification de service fait portant sur les prestations objets du présent marché ;
- L'assistance apportée à l'Ifremer pour la passation ou le suivi du présent marché.

Le candidat décrit, le cas échéant, les mesures organisationnelles qu'il propose pour garantir l'indépendance des intervenants, prévenir toute situation d'auto-contrôle et éviter toute atteinte à l'égalité de traitement entre les candidats.

L'Ifremer appréciera, au vu des éléments produits, s'il existe une situation relevant notamment des articles L. 2141-10, L. 2141-8 et R. 2111-2 du Code de la commande publique et s'il peut y être remédié par des mesures appropriées.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Lorsque le marché est alloti, le candidat peut présenter une offre un seul lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots constitutifs du marché.

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Langue : Français // Monnaie : Euro.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Sous-dossier « Candidature »
Le formulaire de candidature complété et signé.

Sous-dossier « Offre »
- L'acte d'engagement (AE) complété et signé - Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) complétés et signés - Le mémoire technique complété à remettre au format texte ET au format pdf : - Le mémoire technique est strictement limité à 50 pages (y compris annexes et CV). - Respect impératif du contenu et de l'ordre des parties. - Remise d'un document unique. - Pas de renvoi vers des annexes autres que celles intégrées au mémoire <u>Le non-respect de ces règles entraîne l'irrégularité de l'offre.</u>

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Déposer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Pour déposer votre dossier de réponse, **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des offres.** Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	02/10/2026
Remise des offres	02/11/2026
Notification	février 2027
Exécution des prestations	1 ^{er} avril 2027